

02.3008

**Postulat SGK-NR (00.403).
Massnahmen angesichts des Mangels
an qualifiziertem Personal
in den Einrichtungen
zur Betreuung von Kindern**

**Postulat CSSS-CN (00.403).
Mesures face à la pénurie
de personnel qualifié
au sein des structures
d'accueil pour enfants**

Einreichungsdatum 22.02.02

Date de dépôt 22.02.02

Nationalrat/Conseil national 17.04.02

Rossini Stéphane (S, VS), pour la commission: Dans leur souci de rigueur dans le traitement de ce dossier, la sous-commission puis la commission se sont préoccupées de la question du personnel qualifié au sein des structures d'accueil. Nous avons donc pris des contacts avec l'office fédéral compétent, mais aussi avec les responsables des instituts de formation, notamment ceux des écoles de la HES en Suisse romande et des autres écoles en Suisse alémanique. La commission a décidé de déposer un postulat pour mettre en évidence le fait qu'à moyen et à long terme, nous puissions disposer de personnel en quantité suffisante et surtout d'un personnel qualifié. C'est la raison pour laquelle la commission vous présente ce postulat qui demande au Conseil fédéral d'examiner les mesures possibles pour résoudre le problème de la pénurie de personnel qualifié et d'inviter les cantons à assumer également de manière adéquate leur responsabilité dans ce domaine. Je crois que c'est un signal relativement important que nous devons donner et qui rend compte des préoccupations de la commission dans le traitement de ce dossier.

Je vous invite à transmettre le postulat de la commission.

Gutzwiller Felix (R, ZH), für die Kommission: Die Kommission legt Ihnen noch ein Postulat vor, das im Zusammenhang mit dem baldigen Inkrafttreten des Berufsbildungsgesetzes steht. Es geht darum, dass wir postulieren, den Mangel an qualifiziertem Personal im Bereich der Kleinkindererziehung zu beheben und entsprechende Lösungen vorzulegen. Ich bin sicher, nach dem vorherigen Resultat können Sie diesem Postulat der Kommission zustimmen und es überweisen.

Überwiesen – Transmis

00.3533

**Interpellation Schmied Walter.
Nationale Anlaufstelle
für Drogenabhängige**

**Interpellation Schmied Walter.
Service de conseil national
pour toxicomanes**

Diskussion – Discussion

Einreichungsdatum 05.10.00

Date de dépôt 05.10.00

Nationalrat/Conseil national 15.12.00

Nationalrat/Conseil national 17.04.02

Schmied Walter (V, BE): Le Conseil national a transmis, en date du 4 mars 1999, sous forme de postulat ma mo-

tion 97.3515. Celle-ci demandait que l'on introduise au niveau fédéral un service de contact téléphonique spécialement conçu pour les consommateurs de drogue. Or, le Conseil fédéral, selon toute évidence, n'a pas jugé utile de mettre en oeuvre ma requête d'alors. Cette raison m'a conduit à déposer la présente interpellation dans laquelle j'ai posé plusieurs questions. Malheureusement, la réponse du Conseil fédéral ne me satisfait pas.

Plutôt que d'imaginer la mise en place des structures réclamées dans la motion précitée, à savoir l'introduction d'une ligne téléphonique gratuite pour les drogués, le Conseil fédéral se plaît à relever qu'à son avis, le nombre et la qualité des services d'information et de conseil existant en Suisse répondent aux besoins. Je ne peux pas souscrire à ce constat. Ce dernier est d'ailleurs contradictoire par rapport aux affirmations émises en son temps par le département compétent lorsqu'il s'est agi de combattre l'initiative populaire «Jeunesse sans drogue», souvenez-vous-en. On affirmait alors que l'on voulait mettre l'accent sur la prévention et aider les drogués. C'est ce que je demandais aussi dans ma motion.

Je suis conscient, Madame la Conseillère fédérale, qu'offrir une aide directe aux drogués par un service téléphonique gratuit, à trois chiffres, comme le Parlement l'a souhaité, atteignable 24 heures sur 24, va à l'encontre de certains services sociaux existants. Certains travailleurs sociaux n'y trouveraient donc plus leur compte, et j'en suis conscient. Mais il s'agit de savoir si l'intérêt des fonctionnaires spécialisés en la matière, qui sont au front, passe avant l'intérêt des plus démunis, c'est-à-dire ceux qui se trouvent dans la rue, au moment crucial de leur vie, isolés le soir dans une sombre ruelle en cul-de-sac, et dans l'attente de l'aide du prochain et peut-être dans l'espoir de pouvoir s'engouffrer dans une cabine téléphonique pour percevoir ne serait-ce qu'un semblant de voix humaine.

Le Conseil fédéral me répond que la Main tendue existe. C'est vrai, mais cette aide n'est pas suffisamment orientée vers les problèmes des drogués. Ce qui fait dire au Conseil fédéral que la demande ne justifie pas la mise à disposition d'une ligne téléphonique spéciale pour les drogués. Je ne suis pas du même avis, et les arguments avancés dans votre réponse, malheureusement, ne m'ont pas convaincu. Pourquoi alors avoir ouvert entre-temps l'«Alco-line», ligne que l'on refuse aux drogués? L'«Alco-line», tout le monde l'aura compris, s'adresse uniquement aux alcooliques, et ce malgré la transmission de ma motion sous forme de postulat voici plusieurs années.

Un service tel que je le préconise existe en France et aux Pays-Bas. Le service français, appelé «Drogue Info Service», répond à 13 000 appels par mois. Que l'on ne me dise pas que la Suisse ne peut pas introduire un service équivalent sous prétexte de coûts par trop onéreux, surtout pas après le crédit de plusieurs centaines de millions de francs que l'on vient d'adopter! «Alco-line» existe et la ligne que je revendique pour les toxicomanes pourrait au pire des cas y être combinée. J'ai donc la désagréable sensation que l'on ne tient pas à traiter les toxicomanes comme des personnes méritant notre aide.

Je déclare que je ne suis pas satisfait de la réponse à mon interpellation et j'espère toujours que le postulat transmis en son temps sera traduit dans les faits.

Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: Je n'ai pas grand-chose à ajouter à la réponse écrite, sinon pour dire que, dans le cadre de l'interpellation, nous avons justement examiné – et c'est ça le sens d'une interpellation – les possibilités, les besoins, etc. Nous avons exposé, dans notre réponse à votre interpellation, Monsieur Schmied, les raisons pour lesquelles nous considérons que ce n'est pas le meilleur moyen de prévention et que nous en avons choisi d'autres.

Vous n'êtes pas satisfait de notre réponse. Il nous appartient de vous faire les propositions qui nous paraissent les plus utiles et les plus efficaces en matière de prévention. Votre in-